

TABLEAU 3
NORMES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DES VÉHICULES LOURDS
(GRAMMES PAR MÉGAJOULE)

	Actuelles	En vigueur le 1er déc. 1988	
	Poids brut supérieur à 2721,6 kg	Poids brut égal ou inférieur à 6350,3 kg	Poids brut supérieur à 6350,3 kg
<u>Alimentés à l'essence</u>			
Hydrocarbures et oxydes d'azote	6,0	-	-
Hydrocarbures	-	0,41	0,71
Monoxyde de carbone	15	5,36	13,8
Oxydes d'azote	-	2,2	2,2
Gaz d'évaporation (grammes/essai)	-	3,0	4,0
<u>Alimentés au carburant diesel</u>			
Hydrocarbures et oxydes d'azote	6,0	-	-
Hydrocarbures	-	0,48	0,48
Monoxyde de carbone	15	5,77	5,77
Oxydes d'azote	-	2,2	2,2
Particules	-	0,22	0,22

Source: Transports Canada, mémoire au Comité spécial sur les pluies acides de la Chambre des communes, 10 mai 1988.

Après 1995, maintenir les émissions de NO_x au niveau enregistré en 1987 sera une entreprise coûteuse; Environnement Canada prévoit que le coût annuel se situera entre 700 millions et 1,2 milliard (en dollars de 1987). Ce n'est qu'une évaluation préliminaire, car aucune mesure précise n'a été déterminée, et le ministère a déclaré qu'il faudra mener des études et une consultation intensives avant de pouvoir mettre au point une stratégie.